

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE KATZENTHAL**

SEANCE ORDINAIRE DU 09 JUILLET 2025

Placée sous la présidence de Madame Nathalie TANTET-LORANG, Maire.

Présents : Nathalie TANTET-LORANG, Dominique PERRET, Dominique STOECKLE, Michel WECK, Pascal DERAIS, Marc HEITZ, Carine JACOBOWSKY, Michael PIAZZON, Jonathan ZIELINSKI

Absents excusés: Fabien HIRTZ, Claude BAUER, Isabelle KLEE-COUTURIER

Absent non excusé : /

Procuration de vote : Claude BAUER a donné procuration à Nathalie TANTET-LORANG, Isabelle KLEE-COUTURIER a donné procuration à Dominique PERRET

Participe à la séance : Elodie CHEVALLIER, Secrétaire Générale de Mairie.

La convocation a été faite le 02 juillet 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2025
- 3) Travaux de réfection des noues du toit de la salle des fêtes Saint-Nicolas : choix de l'entreprise
- 4) Sollicitation de subvention à la région Grand-Est au titre du coup de pouce rural pour les travaux d'installation d'une climatisation dans le secrétariat de mairie et salle des fêtes et pose de bancs ombrières sur l'aire de jeux
- 5) Travaux de réfection du chemin rural du Straengweg : Choix de l'entreprise
- 6) Décision modificative n°1 au budget général 2025
- 7) Autorisation donnée au maire par le conseil municipal de réduire le loyer des locataires de « l'Ancien presbytère » à proportion de la durée des travaux commandités par la commune dans ce logement.
- 8) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 9) Vente d'une parcelle boisée : droit de préférence de la commune
- 10) Informations courantes
- 11) Divers

Vérification du quorum

Madame le Maire vérifie que le quorum est atteint.

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Pascal DERAIS est désigné secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2025

Le PV de la séance du 23 avril 2025 transmis aux élus par courriel le 05 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

3) TRAVAUX DE REFECTION DES NOUES DU TOIT DE LA SALLE DES FETES SAINT-NICOLAS : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire présente deux devis pour la réfection des noues du toit de la salle des fêtes communale Saint-Nicolas, à savoir :

- Entreprise Toit et Patrimoine : 17 552,54 € TTC
- Entreprise Chemi'nette : 20 983,94 € TTC

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de retenir l'entreprise Toit et Patrimoine pour ces travaux s'élevant à 17 552,54 € TTC, étant précisé que les crédits correspondants sont prévus à l'article 21351 « Installations Générales, agencements, aménagements des constructions Bâtiments publics » du Budget Primitif 2025.*
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.*

ADOpte À L'UNANIMITE

4) SOLLICITATION DE SUBVENTION A LA REGION GRAND-EST AU TITRE DU COUP DE POUCE RURAL POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION DANS LE SECRETARIAT DE MAIRIE ET SALLE DES FÊTES ET POSE DE BANCS OMBRIERES SUR L'AIRE DE JEUX

Madame le Maire informe que les travaux d'installation de climatisation de la salle des fêtes communale et du secrétariat de mairie sont éligibles à la subvention coup de pouce rural de la région Grand Est, en complément du projet de pose de bancs-ombrières, pour former un package « adaptation aux changements climatiques : confort en été »

Le montant des dépenses correspondantes est estimé à :

Climatisation Salle des fêtes :	24 863,56 € HT
Climatisation Secrétariat de mairie :	5 889,31 € HT
Pose de bancs-ombrière :	9 170,00 € HT (11 004 € TTC)
Total :	39 922,87 € HT

La Région est sollicitée afin d'accompagner financièrement la commune de Katzenthal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région Grand-Est et autres partenaires institutionnels publics ou privés susceptibles de verser des subventions et à établir les dossiers correspondants ;*

-d'approuver les modalités de financement suivantes pour ce projet :

<i>Région Grand Est (30%)</i>	<i>soit</i>	<i>11 977 €</i>
<i>CCVK (8%, pour les bancs, soit 50% du reste à charge TTC, FCTVA déduite)</i>	<i>soit</i>	<i>3 224 €</i>
<i>Fonds propres (62%)</i>	<i>soit</i>	<i>24 722 €</i>

-d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document pour mener à bien l'intervention ;
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

5) REFECTION DU CHEMIN RURAL DU STRAENGWEG : ATTRIBUTION DU MARCHE

Lors de sa séance du 20 novembre 2024, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le projet de réfection du chemin rural dit Straengweg pour un montant total de travaux de *101°579,00 € HT*, auquel se rajoute le montant des honoraires du bureau d'étude de *6°630,00 € HT*.

Sept entreprises ont soumissionné pour ce marché.

Ces offres ont été analysées par le cabinet SETUI, maître d'œuvre, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation, à savoir le prix des prestations (60%) et la valeur technique (40%).

La commission élargie en sa séance du 09 juillet 2025, après présentation par le cabinet SETUI, a examiné, après négociation, les 3 offres les mieux-disantes en termes techniques et financiers. Au regard de cette analyse, c'est l'entreprise GIAMBERINI & GUY qui a été reconnue comme l'offre la mieux-disante en termes techniques et financiers.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

- de retenir l'offre de l'entreprise GIAMBERINI & GUY pour un montant de 91 385,61 € HT ;
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

6) DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET GENERAL 2025

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La subvention au périscolaire votée lors du vote du BP 2025 est de 5 441.53 €. Or la facture des frais de fonctionnement du périscolaire réceptionnée le 28 avril 2025 est d'un montant supérieur. La différence est due à la refacturation des charges (électricité, gaz, eau).

Pour régulariser cette situation, le Service de Gestion comptable de Kaysersberg demande de procéder à l'ajustement du montant de la subvention.

La présente décision modificative propose d'opérer aux ajustements de crédits suivants :

* En dépenses de fonctionnement		
* Article 65748 « Subvention de fonctionnement »	:	+427,84 €
* Article 6184 « Versement à des organisme de formation »	:	- 427,84 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITÉ

7) AUTORISATION DONNEE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE REDUIRE LE LOYER DES LOCATAIRES DE « L'ANCIEN PRESBYTERE » A PROPORTION DE LA DUREE DES TRAVAUX COMMANDITES PAR LA COMMUNE DANS CE LOGEMENT.

Mme le Maire explique au conseil que les locataires du logement dit ancien presbytère ont requis une exonération de loyer en raison des travaux qui ont débuté le lundi 16 juin 2025 dans les deux salles d'eau. Les locataires requièrent une exonération de loyer au titre de l'article 1724 du Code civil prévoyant que si les réparations durent plus de 21 jours, le prix du bail sera diminué à proportion du temps et de la partie du logement dont le locataire aura été privé. De plus, le principe de la jouissance paisible du logement, garanti par l'article 1719 du Code civil, constitue un autre fondement juridique important. Toute atteinte significative à cette jouissance paisible peut justifier une demande de réduction de loyer. Il est précisé que les travaux ont été interrompu le jeudi 28 juin et ont repris le vendredi 04 juillet.

Madame le maire propose de réduire le loyer à proportion de la durée des travaux, de la surface impactée et du principe de la perturbation de la jouissance paisible du bien.

Reduction proposée : 50 % du montant du loyer à proportion de la durée effective des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal

- d'autoriser Mme le Maire à réduire le loyer des locataires du logement de 50 % à proportion de la durée des travaux.
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITE

8) EXAMEN DE DEMANDES DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Trois demandes de droit de préemption urbain ont été déposées en mairie, à savoir :

- Celle relative à la vente par Monsieur Bertrand WECKEL et Mme Sandrine WECKEL née MERIEUX au profit de la SCI 2LS de la parcelle bâtie cadastrée Section 12 n°171/75, d'une contenance de 4.68 ares.
- Celle relative à la vente par Monsieur Arnaud MARCHAND et Mme Sophie MIGLIACCIO au profit de Monsieur Sébastien LHOMME et Mme Charlotte ZIMMERMANN des parcelles bâties cadastrées section 12 n°284 et n° 297/283 d'une contenance respective de 1.20 ares et 4.02 ares.
- Celle relative à la vente par Monsieur Bertrand WECKEL et Mme Sandrine WECKEL née MERIEUX au profit de Monsieur Antoine Bernard FLUCK et de Monsieur Julien HILBOLD d'un local commercial, correspondant au lot 1 d'une copropriété située sur la parcelle bâtie cadastrée Section 1 n°57, d'une contenance de 4.22 ares, représentant la quote-part de 169/1000^{ème}, soit 67,35m² utile.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de ne pas préempter.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITE

9) EXAMEN DE DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE

Par courrier en date du 17 juin 2025, Maître Claude HEITZ, notaire à Colmar, a informé la commune de la vente de la parcelle boisée cadastrées Section 12 n°196/92 au lieudit Kreutzgaerten d'une contenance de 3.44 ares.

La commune dispose d'un droit de préférence, cette parcelle étant mitoyenne du chemin rural dit des Trois Epis.

Conformément aux dispositions des articles L. 331-24 et suivants du Code forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence sur cette cession, lui permettant de se substituer à l'acheteur et d'acquérir par priorité cette parcelle.

Il est proposé au Conseil Municipal

- de renoncer au droit de préférence de la commune prévu à l'article L.331-24 du Code Forestier, sur la cession de ces parcelles,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent,
- de charger le Maire ou son représentant de la notification et de l'exécution de la présente.

ADOpte À L'UNANIMITE

10) INFORMATIONS COURANTES

*Information relatives aux décisions prises par délégation

○ Urbanisme :

	Date de dépôt	Pétitionnaire	Adresse des travaux	Nature des travaux	Avis
DP 068 161 25 00005	10/04/25	DELHOUSTAL Françoise	92 rue des 3 épis	Portail	Favorable avec prescriptions
DP 068 161 25 00006	25/04/25	Commune de Katzenthal	3 Grand'rue	Bloc de clim	Favorable avec prescriptions
DP 068 161 25 00007	25/04/25	Commune de Katzenthal	4 place de l'école	Bloc de clim	Favorable
DP 068 161 25 00008	21/05/25	PERRET Dominique	113 des 3 épis	Bloc de pompe à chaleur	Favorable
CUa 068161 25 00007	23/05/25	Maître MATTION à Colmar	15 rue de la Vallée	-	-
CUa 068 161 25 00008	16/06/25	Maître GABRIEL à Neuf-Brisach	123 rue des 3 épis	-	-

○ Arrêtés du maire :

15	Portant approbation du Plan Communal de Sauvegarde
16	Circulation interdite fête Dieu
17	Désignation et habilitation REU Elodie CHEVALLIER
18	Désignation et habilitation REU Carolia FRANCOIS
19	Réglementation de circulation rue de la fontaine le 18 juin
20	Interdiction de stationnement rue des 3 épis du 17 juillet au 30 juillet
21	Interdiction de stationnement place de l'église le 14 juillet
22	Autorisation d'un tir de feu d'artifice le 13 juillet
23	Réglementation de circulation et stationnement Marathon de Colmar 21 septembre
24	Réglementation de circulation le 13 juillet

- Signature d'une convention de stage d'observation avec un élève de 2nd du lycée Camille Sée du 23 juin au 27 juin

*** Démission d'un conseiller municipal**

Mme Sandrine WECKEL a adressé une lettre de démission de son poste de conseiller municipal, lettre réceptionnée le 20 mai 2025.

*** Plan de Sauvegarde Communale**

La commune a réalisé son D.I.C.R.I.M. (document d'information communal sur les risques majeurs) dont un exemplaire est à la disposition du public à la mairie et qui peut également être consulté sur le site internet de notre commune <http://www.katzenthal.fr>

Le D.I.C.R.I.M présente les risques majeurs potentiels qui ont été recensés pour notre commune par la Préfecture.

En complément de ce document d'information, la commune a également réalisé un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.), qui est un document interne, opérationnel, d'anticipation permettant en cas d'événement important qui nécessite par exemple un transfert ou un accueil de la population, de connaître immédiatement la conduite à tenir à travers l'installation d'une cellule communale de crise spécialement créée à cet effet.

Compte rendu de réunions, Rapport de commissions communales et intercommunales :** Commission mobilité du 24 avril 2025 et 12 juin 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Déploiement des bornes électriques, le projet de délégation de service public abandonné, il y aura une mise en concurrence d'opérateurs privés, le candidat retenu aura la pleine gestion des bornes et fera une proposition sur la puissance des bornes déployées

Aide à la maîtrise d'ouvrage : candidat retenu TACTIZ

-Transport à la demande MOBILIVAL : En raison de la liquidation judiciaire de la société Synergihp en charge de l'exploitation du Mobili'Val, le service sera interrompu à partir du 31 juillet 2025 pour une durée d'au moins deux mois.

- TEMI : Territoire Eco Mobilité Inclusive

*** Conseil d'Administration du périscolaire Cadet Rousselle du 05 mai 2025 (Monsieur Marc Heitz)**

- révision des tarifs pour 2025/2026

- résultat 2024 positif. Délégation des actions RH à un cabinet comptable

- prévision d'effectif pour la rentrée scolaire : sur la pause méridienne, service complet (120 places) les mardis et jeudis, des places sont disponibles les lundis et vendredis ; pour le soir entre 62 et 66 enfants inscrits ; 10 à 15 enfants les mercredis ;

- un poste en animation à pourvoir

-devis en cours pour la réfection de la cuisine

*** Commission urbanisme du 14 mai 2025 (Monsieur Dominique PERRET)**

- Comité de pilotage PLUI : marché public à initier pour la maîtrise d'œuvre de la révision du PLUI. Etudes planifiées en automne-hiver 2025

- Habitat : diagnostic sur les logements vacants en cours de compilation. Mise en place d'un groupe de travail avec des propriétaires de logements vacants, un référent logement vacant à désigner par commune

- présentation des opérations d'urbanisme proposées par l'entreprise « Ville vivante »

*** Assemblée Générale des Donneurs de Sang du 23 mai 2025 (Mesdames Dominique STOEKLE et Nathalie TANTET-LORANG)**

-Rapport financier et rapport d'activité

- renouvellement du tiers sortant du bureau
- soirée du 45^{ème} Anniversaire de l'association

*** Spectacle de fin d'année du périscolaire Cadet Rousselle du 23 mai 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

*** Conseil intercommunal des jeunes du 26 mai 2025 (Monsieur Marc Heitz)**

- des jeunes habitants de la Vallée de Kaysersberg Vignoble de 11 à 18 ans ont été élus pour un mandat de 1 an pour siéger au conseil intercommunal des jeunes. Mesure mise en place pour favoriser le lien entre élus et jeunes et favoriser l'engagement politique.

*** Conseil d'administration de l'Office du Tourisme du 10 juin 2025 (Monsieur Pascal DERAIS)**

- actualité de l'office du tourisme : retour sur les opérations de communication et participations à des événements locaux
- Election des membres du bureau

*** Conseil d'école extraordinaire du 10 juin 2025 (Monsieur Marc HEITZ)**

- restitution de l'évaluation des écoles par le Collège du secteur et des préconisations principales. Bon fonctionnement.
- l'école fait remonter le besoin d'une ATSEM supplémentaire à Ammerschwihr

*** Assemblée Générale de l'association des amis du Wineck du 19 juin 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Monsieur G. LEWIS, a réalisé 2 films sur l'association des amis du Wineck de Katzenthal disponibles sur la plateforme internet YouTube pour support de publicité et pour favoriser l'engagement et le renouvellement du bureau

*** Conseil d'école du 24 juin 2025 (Monsieur Marc HEITZ)**

- effectif prévisionnel : 169 élèves
- 22 élèves provenant de Katzenthal dont 2 entrées en petite section de maternelle
- organisation prévisionnelle des classes : 4 classes « bilingues » et 4 classes « monolingues ». Pas de fermeture de classe programmée
- l'école fait remonter le besoin d'une ATSEM supplémentaire pour la classe de GS/CP
- retour sur l'inauguration du groupe scolaire, dénommé « les 3 merles », en référence au blason de la ville d'Ammerschwihr

*** Comité Directeur du SIENOC du 02 juillet 2025 (Monsieur Michel WECK)**

- Rapport d'activité 2024 : vente d'eau en baisse en 2024 sur le territoire, en hausse pour Katzenthal
- Arrêt du chlore : augmentation des contrôles sanitaires
- le rapport d'activité est consultable en mairie
- géolocalisation des conduites d'eau en cours mais difficile sur les étages haut (forêt)
- conduite dans la Fecht sera changée et enfouie en août 2025

*** Commission communale élargie du 09 juillet 2025 (Madame Nathalie TANTET-LORANG)**

- Présentation technique du projet de réfection du chemin du Straengweg par le maître d'œuvre, cabinet SETUI
- Présentation de l'analyses des offres
- Choix de l'entreprise

***Dispositif New-Deal Mobile : Free**

Katzenthal est en zone blanche pour la téléphonie mobile.

Pour résorber la fracture numérique et assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire, le Gouvernement a engagé depuis 2018, en partenariat avec les opérateurs, un plan baptisé New Deal mobile, doté de plusieurs milliards d'euros d'investissement. Les arrêtés du 21 décembre 2021 et du 16 février 2022 sont venus renforcer le déploiement du dispositif.

Free mobile s'est vu attribué le secteur de Katzenthal.

En 2024, des recherches sur le terrain ont été menées par l'opérateur pour trouver un point d'implantation d'une antenne permettant de couvrir tout le territoire communal. L'emplacement devant être facile d'accès pour réaliser sa maintenance et à proximité d'une alimentation électrique. Différents points ont été investigués : l'antenne communautaire, le réservoir d'eau, les parcelles communales en forêt, le château et le clocher de l'église.

A été retenu le clocher de l'église pour sa hauteur, son accès facile, son alimentation en électricité, la présence de la fibre optique et la discrétion (antenne à l'intérieur derrière les abats-son).

FREE mobile a modélisé la couverture, la couverture serait bonne sur tout le territoire en 3G et 4G.

Le rapport d'étude est disponible à la consultation en mairie.

La déclaration préalable aux travaux sera soumise courant juillet 2025.

Un bail de location du clocher sera signé entre la commune et Free Mobile

La fin des travaux est prévue pour le 31 décembre 2025, délai légal en vigueur.

***Terrain communal sur l'AFUL Hinterdorfmaten**

Le géomètre a informé la commune qu'une cession onéreuse d'une fraction du terrain serait judicieuse sur la parcelle allouée aux containers.

11) DIVERS*** Maison fleuries**

- Recherche des volontaires pour constituer un jury fin juillet/début août

*** Retour sur la Journée citoyenne du 14 juin 2025**

- 44 participants repartis sur divers ateliers : mise en place des poubelles de tris place de l'église, terrain de jeux et château ; débroussaillage Katzelberg, démaillage du Dorfbach et préau mairie, nettoyage des bacs de fleurs, tris des bulbes, marquage au sol aire de jeux, atelier décoration de table pour la fête des aînés et décoration extérieurs fêtes de Noël ; rebouchage des ornières sur chemin ruraux

*** Calendriers des cérémonies et manifestations :**

- 14/07 Célébrations du 14 juillet à 11h00 (dépôt de gerbes, apéritif)
- 13/07 Festivités devant l'atelier communal et tir de feu d'artifices

*** Prochains Conseils Municipaux :**

- Mercredi 10 septembre 2025 à 20h
- Mercredi 15 octobre 2025 à 20h
- Mercredi 19 novembre 2025 à 20h
- Mercredi 17 décembre 2025 à 20h

Plus aucun conseiller ne souhaitant prendre la parole, Madame le Maire lève la séance à 22 h 25.

**Tableau des Signatures pour l'Approbation du Procès-verbal
de la Commune KATZENTHAL**

Séance ordinaire du 09 juillet 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 23 avril 2025
- 3) Travaux de réfection des noues du toit de la salle des fêtes Saint-Nicolas : choix de l'entreprise
- 4) Sollicitation de subvention à la région Grand-Est au titre du coup de pouce rural pour les travaux d'installation d'une climatisation dans le secrétariat de mairie et salle des fêtes et pose de bancs ombrières sur l'aire de jeux
- 5) Travaux de réfection du chemin rural du Straengweg : Choix de l'entreprise
- 6) Décision modificative n°1 au budget général 2025
- 7) Autorisation donnée au maire par le conseil municipal de réduire le loyer des locataires de « l'Ancien presbytère » à proportion de la durée des travaux commandités par la commune dans ce logement.
- 8) Examen de demandes de droit de préemption urbain
- 9) Vente d'une parcelle boisée : droit de préférence de la commune
- 10) Informations courantes
- 11) Divers

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
TANTET-LORANG Nathalie	Maire		
PERRET Dominique	Adjoint		
STOECKLE Dominique	Adjointe		
WECK Michel	Adjoint		
BAUER Claude	Conseiller	Excusé	Procuration à TANTET- LORANG Nathalie
DERAIS Pascal	Conseiller		
HEITZ Marc	Conseiller		
HIRTZ Fabien	Conseiller	Excusé	
JACOBOWSKY Carine	Conseillère		
KLEE-COUTURIER Isabelle	Conseillère	Excusé	Procuration à PERRET Dominique
PIAZZON Michael	Conseiller		
ZIELINSKI Jonathan	Conseiller		